

AGENCE A.B.C.I.

6 rue Amelot
17000 LA ROCHELLE
Tel : 05.46 41 93 09
abci@agenceabci.fr

N°RCS La Rochelle : B 398.285.403

CARTE PROFESSIONNELLE :

Nathalie BABIN CPI 17022016000009087
Délivrée le 20/06/2019
Membre FNAIM

HONORAIRES 2021

(TVA : 20%)

ARRETE DU 29 JUIN 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par des professionnels intervenant dans les transactions immobilières (J O du 3 juillet 1990 -63981 -N°27)
Décret du 1/8/2014

TRANSACTION IMMOBILIERE

locaux d'habitation : 7% TTC avec un minimum de 5000 € TTC
à partir de 150000 euros 6%
à partir de 250000 euros 5%

terrains : 10 % TTC avec un minimum de 3500 € TTC

fonds de commerce : 7 % TTC avec un minimum de 3 500 € TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur incluses dans le prix de vente .

GERANCE

locaux d'habitation : 7.20% TTC sur le montant des loyers encaissés

locaux commerciaux : 7.20% TTC sur le montant des loyers encaissés

immeuble : 7.20% TTC sur le montant des loyers encaissés

meublés : 7.20% TTC sur le montant des loyers encaissés

proposition de l'assurance loyer impayé : GLI

SYNDIC

150 € HT à 250 HT par lot suivant la nature de la copropriété et du nombre de lots à administrer
900 € HT MINIMUM

Assemblée générale extraordinaire sur demande d'un copropriétaire : 360 euros TTC +frais annexes

Etat pré daté : 180 euros TTC

Frais de mutation à la charge du copropriétaire vendeur : 380 TTC revalorisation :60 euros TTC

LOCATION

Dans la limite des honoraires fixés par décret du 1/ 8/2014

Soit 10 euros TTC du M2 pour la mise en location, rédaction bail et 3 euros TTC du M2 pour la rédaction de l'état des lieux

location en vide et meublé :

Pour les surfaces louées moins de 50 M2 : 10 euros TTC du M2 pour la mise en location, rédaction bail et 3 euros TTC du M2 pour la rédaction de l'état des lieux pour les locataires

10 euros TTC du M2 pour la mise en location, rédaction bail et 3 euros TTC du M2 pour la rédaction de l'état des lieux pour les bailleurs

Pour les surfaces louées plus de 100 M2 : 9 euros TTC du M2 pour la mise en location, rédaction bail et 3 euros TTC du M2 pour la rédaction de l'état des lieux pour les locataires

9 euros TTC du M2 pour la mise en location, rédaction bail et 3 euros TTC du M2 pour la rédaction de l'état des lieux pour les bailleurs

locaux professionnels et commerciaux : 11% des loyers cumulés de la première année.

(les honoraires sont à la charge du locataire.)

cession de bail et pas de porte : .6 % HT avec un minimum de 2000 € TTC

(Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.)

garage : montant forfaitaire de 150 € TTC

(les honoraires sont à la charge du locataire)

AVIS D'ESTIMATION : Forfait de 100 € TTC